



arrêt maladie pour cause de dépression suite au décès d'un enfant

Par **lunaela**, le **15/10/2009** à **20:50**

Suite au décès de ma soeur le 30 septembre 2009 ma mère est dans l'incapacité de reprendre son poste d'agent hospitalier car elle souffre d'une profonde dépression .Pour justifier son absence auprès de son employeur depuis 15 jours celle-ci multiplie les arrêts maladies de courte durée qu'elle adresse à son employeur. Je souhaiterais savoir comment faut-il procéder et quelles démarches faut-il entreprendre afin que celle- ci bénéficie d'un arrêt maladie de longue durée (2 à 3 mois)?

J'ai étais profondément outrée de constater que pour le décès d'un enfant les congés payés accordé aux parents ne se limitent qu'à une période de deux jours

Faut-il contacter l'assurance maladie ou est ce le medecin qui dois determiner cet arrêt de longue durée ?

Comment justifier cela auprès de son employeur ? Quelle document faut-il joindre et faire parvenir à celui-ci ?

Je sollicite auprès de tous votre aide et je joint mon adresse e mail dans l'attente d'une réponse talialila@hotmail.fr